FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Côte d'Ivoire	
TITRE DU PROJET : Consolidation de la paix dans la zone frontalière du nord-est de la Côte d'Ivoire, par le biais d'une gestion participative et planifiée des ressources naturelles **NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :**	
Modalité de financement du PBF: ☐ IRF ☒ PRF	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires):** ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Organisation Internationale pour les Migrations (OIM); Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) **Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :** Ministères de : • Administration du territoire et de la décentralisation • Sécurité et de la Protection Civile • Agriculture et du Développement Rural • Plan et du Développement • Solidarité, de la Cohésion Sociale et la Lutte contre la Pauvreté • Promotion de la Jeunesse et de l'emploi de Jeunes • Environnement et du Développement Durable • Eaux et Forêts • Mines et Géologie Agences Nationales : • Office Ivoirienne de Parcs et Réserves (OIPR) • Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) • Agence Foncière Rurale (AFOR) Administration Locale : • Conseil Régional du Bounkani • Conseil Régional du Gontougo Organismes Société Civile : • Bureau de formation et de conseil en développement BFCD • Animation Rurale de Korhogo (ARK) • ECAD (échange Conception Action et Développement) • NITIDAE	

- Plateforme des chefs traditionnels à la périphérie du Parc national de la Comoé (PACT-PNC)
- Union des Femmes pour le Développement du Bounkani Société agricole du Bounkani (COOAGRI)
- Union des Femmes pour le Développement de Bouna (UFDB)
- Association Bossiwélé
- Association pour l'Emancipation de la Femmes Artisanes de Bouna (AEFAB)
- Association des femmes Dynamiques de Bouna
- Association de la jeunesse communale de Bouna
- AEDRD (Association des Eleveurs de Bovins dans la région du Bounkani)
- COCOPRAGEL (Coopérative de producteur d'Anacarde de BOUNA)

Date approximative de démarrage du projet[1]: TBC
Durée du projet en mois :[2] 30 mois
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Nord-Est de la Côte d'Ivoire, en particulier les régions de Bounkani et de Gontougo et les zones périphériques du parc national de la Comoé (Flakiédougou, Téfrodouo, Têto, Mango, Sanguinari, Yalo, Saye, Téhini, Bavé, Lambira, Wendéné, Toupé, Kokpingué, Bouna).

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:
☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes
☐ Initiative de promotion des jeunes
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :
FAO: $ 1,000,450
OIM: $ 1,000,450
PNUE: $ 502,900
TOTAL : $ 2,503,800
**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

$ 660,000 (Fonds propres du Gouvernement Ivoirien)

PBF 1ère tranche (70%):	**PBF 2ème tranche* (30%):**
FAO: **$ 700.315,00** OIM: **$ 700.315,00** PNUE: **$ 352.030,00**	FAO: **$300.135,00** OIM: **$300.135,00** PNUE: **$150.870,00**

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Ce projet vise à réduire les conflits communautaires liés à la concurrence entre différents groupes – dont les communautés autochtones et migrantes – pour l'exploitation et le contrôle des terres et des ressources naturelles au nord-est de la Côte d'Ivoire, dans la région frontalière du Burkina Faso, par la mise en place de mécanismes

[1] Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.
[2] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

de gestion participative et inclusive des ressources naturelles, le renforcement du dialogue avec les autorités locales et le développement d'alternatives économiques viables qui permettront d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles nécessaire à la résilience des communautés face au changement climatique.

Il est urgent car en l'absence de mécanismes efficaces de dialogue et de débouchés économiques durables, ces conflits ne peuvent que s'accentuer avec les mouvements de population liés aux perturbations que le changement climatique impose déjà aux systèmes de production, et augmenter le risque de progression de l'extrémisme, déjà bien présent dans les pays limitrophes, avec des incursions récentes en territoire ivoirien dans cette même zone.

Les approches et méthodologies qui seront utilisées pour parvenir aux objectifs du projet sont novatrices dans la zone, qui n'a jusqu'alors bénéficié que de peu d'investissements et d'attention publique. Les innovations seront issues de nouvelles méthodologies participatives pour la gestion des ressources naturelles testées dans d'autres contextes affectés par des conflits et de la vulgarisation de technologies de production durables et adaptées pour un développement harmonieux et résilient face aux menaces climatiques et sécuritaires. Ce travail conjoint intégrant les différentes communautés et couches de la population, avec un accent sur les femmes, les jeunes et les migrants, améliorera leur intégration et générera des expériences positives permettant d'améliorer des relations entre les communautés autochtones et migrantes.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Pour la conception de cette initiative FAO, OIM, PNUE, et les ministères et les agences publiques, y compris le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), Le Ministère du Plan et du Développement, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) (comprenant aussi le Directeur du Parc de la Comoé), les autorités locales telles que Conseils régionaux du Bounkani et du Gontougo et des ONG telles que le Bureau de formation et de conseil en développement BFCD, Animation Rurale de Korhogo (ARK), NITIDAE, INTERPEACE présentes dans la zone se sont concertés dans des réunions virtuelles (en raison de la pandemie COVID-19) pour élaborer la proposition et examiner la mise en œuvre cohérente des activités. Le projet a été revu par le Comité Technique d'Experts (CTE) pour endossement avant d'être soumis par le CR à PBSO.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[3] : 2
Spécifiez le pourcentage (%) et le montant ($) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 30% - 750.000 USD

Degré de risque du projet[4] : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[5]) : _____

[3] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).
[4] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats
[5] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

Domaine de priorité d'intervention PBF : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le projet s'aligne avec le nouveau Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) 2021-2025 en cours de négociation avec le Gouvernement Ivoirien.

Le projet contribue aux **Objectifs de Développement Durable** suivants :

- 16.1: Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ;
- 16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ;
- 12.2: D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;
- 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ;
- 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.
- 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

Le projet contribue aux Objectifs Nationales Stratégiques suivantes :

- Plan d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) ;
- Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (2008) ;
- Programme national de cohésion sociale (2012).

Type de demande : **Nouveau projet** ☒ **Révision de projet** ☐	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☐ Durée additionnelle du projet en mois : **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX** **Brève justification de la révision:** *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE[6] *Nom du représentant : M Samy Gaiji* *Représentant* *Signature* [redacted] *Nom de l'agence : F* [redacted] *Date et visa :* 12.10.2020	**AGENCE RECIPIENDAIRE[7]** *Nom du représentant : Mme Marina Schramm* *Chef de Mission* *Signature* [redacted] *Nom de l'agence : OIM* *Date et visa :* 12.10.2020
AGENCE RECIPIENDAIRE[8] *Nom du représentant : Mme Angèle Luh,* *Représentant* [redacted] *Signature* *Nom de l'agence : PNUE* *Date et visa :* 12.10.2020	**Représentant du gouvernement national** *Nom :* [redacted] *Signature* *Titre :* *Date et visa* 14/10/2020
Coordonnateur résident *Nom* [redacted] *Signature* *Date & visa :* 15/10/20	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** *Nom du représentant :* [redacted] *Signature* Sous-Secrétaire general pour l'appui à la consolidation de la paix *Date & visa :* 21 October 2020

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement **l'analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet.

En Côte d'Ivoire, la concurrence entre différentes communautés pour l'exploitation et le contrôle des terres et des ressources naturelles est une source importante de tension qui conduit souvent à des conflits. C'est particulièrement le cas dans le nord-est du pays, notamment dans les régions du Bounkani et du Gontougo, qui sont très éloignées de la capitale économique du pays, Abidjan, située à l'extrême sud. Le nord du pays a en outre été tenu par les forces rebelles pendant la guerre civile qui a déchiré la Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011. L'absence de l'État pendant cette période n'a fait qu'accentuer le manque de services et d'infrastructures caractérisant déjà la région, situation qui s'est perpétuée depuis par manque d'investissements tant nationaux qu'internationaux dans la région.

Migrations, changement climatique et exploitation des ressources naturelles : une région sous tension

Vivant dans des zones enclavées, dépourvues d'un large éventail d'opportunités économiques, les communautés du nord-est se sont traditionnellement engagées dans l'agriculture comme principale source de revenus. Ces communautés sont composées à la fois de populations autochtones ivoiriennes et de populations migrantes originaires du Burkina Faso; ces flux restent consistants avec une augmentation d'approximatif 50.000 migrants burkinabés en Côte d'Ivoire tous les 5 ans à partir de 1990.[6] Cependant, ces flux risquent d'augmenter en raison des déplacements forcés potentiels comme résultat de la détérioration de la situation actuelle au Burkina Faso. La Côte d'Ivoire est en effet le premier pays de destination des flux migratoires provenant du Burkina Faso : en 2019, 32% des voyageurs provenant du Burkina Faso interrogés par l'OIM aux *Flow Monitoring Points*[7] avaient la Côte d'Ivoire pour destination. En mars 2020, avant la fermeture des frontières de la Côte d'Ivoire en raison de la pandémie de COVID-19, ce même chiffre était de 40%.

Environ la moitié de ces flux sont de nature saisonnière,[8] composés de groupes qui transitent pour des activités spécifiques durant certaines périodes de l'année. Il s'agit pour le reste de migrants économiques qui se déplacent pour une durée supérieure à six mois à la recherche d'emploi, ainsi que de groupes effectuant des mouvements locaux de courte durée (marchés, événements familiaux).

Dans la région frontalière du nord-est, les flux migratoires du Burkina Faso comprennent le mouvement saisonnier des éleveurs peuls burkinabés, ainsi que le mouvement des mineurs burkinabés vers les mines de Côte d'Ivoire, y compris celles situées à proximité de la frontière.[9] Ces migrants entrent régulièrement en compétition pour l'accès à la terre avec les populations déjà présentes dans la zone, notamment les agriculteurs Lobi et Koulango. Cette compétition peut donner lieu à des violences, comme a été le cas en mars 2016 à Bouna entre les éleveurs peuls burkinabés

[6] Le nombre approximatif des ressortissants burkinabés présents en Côte d'Ivoire par an : 927.000 (1990) ; 1.114.000 (1995) ; 1.161.000 (2000) ; 1.215.000 (2005) ; 1.269.000 (2010) ; 1.324.000 (2015) ; 1.368.000 (2019) – UNDESA, 2019, https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp.

et les agriculteurs lobi et koulango ivoiriens, faisant 33 morts, une cinquantaine de blessés et 2 500 personnes déplacées.[10] Les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont d'ailleurs connu un pic d'une rare violence en mars 2016 sur l'ensemble de la région. Depuis lors, on note encore des conflits de faible amplitude, notamment dans les localités situées sur les axes de transhumances et les localités abritant les points d'eau, particulièrement en période d'hivernage.[11]

Ces flux migratoires pourraient encore s'intensifier sensiblement en raison de la détérioration de la situation sécuritaire au Burkina Faso – qui pourrait entraîner des déplacements forcés vers le nord de la Côte d'Ivoire – ainsi que les impacts du changement climatique, dont les conséquences sont particulièrement dramatiques au Burkina Faso. Ces tendances pourraient à leur tour mener à une augmentation de la compétition pour les ressources naturelles et l'accès aux services sociaux dans les zones d'accueil des migrants, et potentiellement à de nouveaux conflits entre migrants et communautés hôtes.

L'ampleur et la nature exacte des impacts du changement climatique et l'identification des risques sécuritaires qui y sont liés feront l'objet d'une étude spécifique dans ce projet. Toutefois, les populations de la zone frontalière rapportent que le changement climatique aggrave déjà la situation en limitant la quantité de terres fertiles disponibles, ainsi qu'en diminuant le rendement des exploitations agricoles. Le changement climatique est également lié à la perte de récoltes en raison de calamités, telles que les inondations, la sécheresse et les feux de brousse. De plus, les impacts du changement climatique sur les températures et la pluviométrie contribuent à accroitre la vulnérabilité relative aux ressources en eau en Côte d'Ivoire.

Ces défis mettent à mal la sécurité alimentaire des populations qui dépendent directement de ce qui est produit dans les exploitations agricoles pour couvrir leurs besoins en alimentation ; ils ont également conduit à une augmentation sensible des prix des denrées alimentaires locales. La défaillance des moyens de subsistance traditionnels et les menaces de famine se traduisent notamment par les déplacements saisonniers de paysans en quête d'espaces plus fertiles, la modification des habitudes culturales et les mouvements de population en quête d'alternatives, dont la forte concentration de populations non indigènes dans les régions minières.

En effet, les tensions dans la zone sont aggravées par un phénomène relativement nouveau qu'est l'exploitation informelle et illégale de l'or. L'extraction de l'or constitue une activité de subsistance importante pour les populations indigènes et les nouveaux migrants, notamment burkinabés. Les populations déclarent se tourner vers l'exploitation minière plutôt que vers les pratiques agricoles traditionnelles parce qu'elles n'ont pas d'autres alternatives de subsistance.[12] A leur tour, ces changements perturbent l'équilibre social local et mènent à la résurgence de tensions intercommunautaires et finalement à la violence, comme ce fut le cas entre les sous-préfectures de

---

[10] Agence France Presse, "Parc de la Comoé en Côte d'Ivoire: l'écologie pour réconcilier paysans et éleveurs », <https://www.la-croix.com/Monde/Parc-Comoe-Cote-Ivoire-ecologie-reconcilier-paysans-eleveurs-2019-02-17-1301003071>, 17 February 2019.

[11] Des incidents précis comprennent les suivants : cas de violence enregistrés par le MIRAH dans la Sous-Préfecture de Bouko où un Peul bouvier a été attaqué et blessé à l'arme blanche par des agriculteurs Lobi; éleveurs sommés de quitter leurs lieux d'installation à Niandegué par des agriculteurs qui voulaient étendre leurs exploitations agricoles; litiges fonciers entre exploitants Lobi et les communautés Koulango propriétaires terriens, et entre les éleveurs peul et les agriculteurs Lobi; meurtre d'un agent des eaux et forêts dans la zone du Parc Comoé.

[12] France 24, « En Côte d'Ivoire, l'État s'attaque à l'orpaillage clandestin avec la manière forte », https://observers.france24.com/fr/20200505-cote-divoire-sites-illicites-lutter-orpaillage-clandestin, 5 May 2020.

Fronan et de Niakara.[13] Des chercheurs d'or présumés ont également ouvert le feu le 11 juin 2020 sur un avant-poste de l'armée près de la localité de Gbéya, blessant deux soldats.[14]

Avec la diminution de la présence des autorités pendant une décennie, les orpailleurs se sont installés dans des zones productives en or, indépendamment du cadre foncier ou réglementaire.[15] Le parc national de la Comoé, situé à proximité de la frontière poreuse avec le Burkina Faso et où des activités agricoles et aurifères illicites ont lieu sur des terres appartenant à l'État, est notamment très menacé. Ce paysage de savane et de forêt constitue un refuge pour les personnes vivant en marge de la loi, car les ressources limitées de l'État pour assurer la conservation et la surveillance des braconniers ne permettent pas de faire face à la fois aux mineurs illégaux et aux groupes armés. La présence occasionnelle de milices armées se réfugiant dans ce grand parc de 1 000 000 d'hectares a déjà été signalée depuis 2019.

L'avancée de l'extrémisme violent s'ajoute à ces défis et présente un risque majeur pour la stabilité du nord de la Côte d'Ivoire. L'expérience du Mali et du Burkina montrent que les groupes extrémistes, notamment liés au JNIM, exploitent avantageusement les tensions sous-jacentes liées à la dynamique des conflits intercommunautaires (notamment présents dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs) pour contrôler directement les réserves de ressources naturelles, comme c'est le cas des mines d'or au Burkina Faso,[16] ou pour manipuler les frustrations des orpailleurs envers l'État afin de procéder à des enrôlements directs.[17]

Le Burkina Faso a connu une augmentation significative de la présence et de l'influence de groupes extrémistes sur son territoire au cours de 2019, qui pourrait s'étendre vers la Côte d'Ivoire. Ce risque s'est encore intensifié par la récente opération militaire conjointe des forces burkinabées et ivoiriennes en mai 2020 (qui a abouti à la mort de 8 terroristes et à l'arrestation de 38 autres, dont 14 se trouvaient à proximité des villages de Tinadalla et Diambeh, au nord de Kong) et l'attaque par des militants présumés du groupe djihadiste Katiba Macina contre un poste de l'armée/gendarmerie à Kafolo (dans région de Tchologo, voisine de Bounkani) le 11 juin 2020. L'attaque serait des représailles pour l'opération conjointe de contre-insurrection du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire dans la zone frontalière en mai..

---

[13] Agence Ivoirienne de Presse, « Un conflit survenu sur un site d'orpaillage clandestin à Sogbêni 2 fait un mort », <https://aip.ci/cote-divoire-aip-un-conflit-survenu-sur-un-site-dorpaillage-clandestin-a-sogbeni-2-fait-un-mort/>, 21 April 2020.

[14] https://www.afriksoir.net/cote-divoire-qui-est-le-gendarme-et-militaire-blesses-forces-defense-dans-attaque-de-gbeya/

[15] L'évaluation environnementale post-conflit de 2015 (PNUE) a révélé que plusieurs sites miniers en Côte d'Ivoire, y compris une mine artisanale près de Bouna dans le nord-est du pays, étaient sous le contrôle d'une milice armée sans contact établi avec les autorités gouvernementales et des travailleurs, notamment les enfants et les femmes y sont exposés à l'utilisation du mercure pour amalgamer l'or des roches.

[16] Les groupes extrémistes ont pu à la fois saisir complètement certains sites d'extraction de l'or et, plus communément, exercer leur influence sur de nombreux autres sites ; ils tirent des revenus de ces sites par divers moyens, notamment en obligeant les orpailleurs artisanaux à payer des "taxes" et/ou des services de sécurité, ainsi qu'en incitant potentiellement les sociétés minières internationales à payer des redevances qui leur permettent essentiellement de poursuivre leurs activités sans être attaqués ou à payer des rançons pour les employés enlevés. - The Economist, "How West Africa's gold rush is funding jihadists", <https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2019/11/14/how-west-africas-gold-rush-is-funding-jihadists>, 14 novembre 2019.

[17] Selon l'International Crisis Group : "Les mineurs d'or artisanaux pourraient également se tourner vers des groupes djihadistes pour obtenir justice. Dans la province de Soum, les communautés semblent avoir été rapprochées des djihadistes à la suite des opérations antiterroristes menées début 2019, au cours desquelles du matériel d'extraction de l'or, et même de l'or, ont été saisis. Dans la région de l'Est du Burkina Faso, le gouverneur a ordonné la fermeture des sites d'exploitation minière artisanale en 2018, officiellement pour couper les sources de financement des groupes terroristes. En conséquence, les orpailleurs mécontents se sont tournés vers les djihadistes, qui ont rouvert certaines mines, comme celle de Kabonga".

Les autorités ivoiriennes s'efforcent de plus en plus de mettre un terme aux activités minières informelles.[18] Néanmoins, sans alternative économique viable, les orpailleurs risquent d'être de plus en plus frustrés par l'autorité de l'État et de se tourner vers d'autres entités, comme les extrémistes, qui pourraient leur offrir une forme de justice ainsi que des opportunités économiques.

Les limites des mécanismes de gouvernance et de résolution des conflits face à ces défis

Pour répondre à ces enjeux complexes, les mécanismes de résolution de conflits existants ne suffisent plus. La gestion des conflits se fait théoriquement par palier : les protagonistes sont invités à régler leurs différends à l'amiable avec l'aide des guides et leaders coutumiers. Si cela échoue, le sous-préfet est saisi ; en dernier ressort, les parties saisissent le préfet du département et les tribunaux. En pratique cependant, ces mécanismes sont très peu utilisés, les communautés leur préférant les pratiques coutumières. La corruption sape également la confiance des populations dans les voies juridiques formelles : en de nombreuses instances, il a été rapporté que les forces de l'ordre enregistrent des plaintes, mais acceptent des pots-de-vin pour leurs services, infligeant de lourdes amendes au mépris de la voie règlementaire.

Les mécanismes traditionnels sont aussi fragilisés. Dans un passé récent, les conflits étaient réglés par les chefs de village issus de la communauté Koulango, propriétaires terriens, en tant que représentants décentralisés du roi Massa de Bouna. Les conflits non résolus étaient portés devant la cour royale. Les chefs de village ont l'autorité aussi sur les populations allogènes quand il s'agit d'une situation où les populations allogènes ont des tuteurs qui leur ont cédées des parcelles de terre ou permettent de paître leurs troupeaux en toute quiétude (donc un accord préalable entre les populations diverses).
Par contre, quand les espaces sont "colonisés" de force, il y a plus de compte à rendre et cela est souvent source de conflit entre autochtones et communautés migrantes. Toutefois, la cohabitation entre agriculteurs Lobi et éleveurs Peul a accentué les dissensions entre Koulango et Lobi, les seconds reprochant aux premiers leur impartialité dans le règlement des litiges. Ne se reconnaissent plus dans l'autorité des chefs Koulango, de nombreux Lobi gèrent désormais les conflits à l'aide de leur chef de communauté.

De plus, la gouvernance et la gestion des conflits au niveau local sont caractérisées par la marginalisation de nombreux groupes sociaux, dont les populations migrantes, les jeunes et les femmes des différentes communautés de la zone.

Comme c'est le cas dans de nombreuses sociétés rurales, les femmes des différentes communautés sont en première ligne des défis liés à l'accès, au partage et à l'utilisation des terres et autres ressources naturelles, car leurs rôles socio-économiques traditionnels et leurs moyens de subsistance y sont intimement liés. Les conflits intercommunautaires les exposent non seulement à des risques accrus de violences (notamment sexuelles), mais les affectent également directement dans leur capacité productive, dont dépendent bien souvent leurs familles et leurs communautés. Malgré cela, les femmes sont traditionnellement exclues des processus de règlements des litiges liés à l'utilisation des ressources naturelles. Cette exclusion se fait non seulement au détriment de l'inclusivité et de l'équité nécessaires à la résolution des conflits à long terme, mais aussi au détriment des connaissances et des capacités spécifiques que confèrent aux femmes leurs rôles dans la gestion de ces ressources.

[18] Jeune Afrique, « Côte d'Ivoire : les autorités changent de stratégie dans la lutte contre l'orpaillage clandestin », <https://www.jeuneafrique.com/821486/societe/cote-divoire-les-autorites-changent-de-strategie-dans-la-lutte-contre-lorpaillage-clandestin/>, 29 August 2019.

Or l'expérience de projets comme le Programme Femmes, Ressources Naturelles, Climat et Paix[19] montre que les interventions axées sur les ressources naturelles et/ou la résilience au changement climatique peuvent fournir des points d'entrée importants pour l'autonomisation des femmes dans les mécanismes de gouvernance locale et de résolution des conflits, mettant à profit la légitimité que leur apportent leurs rôles socio-économiques liés aux ressources naturelles qu'elle n'ont pas traditionnellement dans d'autres domaines.

Une étude préliminaire sera toutefois nécessaire dans le cadre de ce projet pour cerner avec plus de précision les rôles des femmes de différents groupes dans la gestion des ressources naturelles, la prise de décision et la résolution des conflits. Les résultats de cette étude permettront de mieux cibler les femmes et les associations les plus à même de bénéficier des activités du projet au sein de différentes communautés; de mieux comprendre les dynamiques de pouvoir liées au genre dans l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources naturelles dans la zone; et d'identifier des opportunités spécifiques de renforcer tant l'autonomisation économique et politique des femmes que leur leadership en tant qu'agentes de paix. Ces éléments contribueront à la conception d'interventions ciblées et pertinentes qui pourront avoir un impact transformateur sur le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans la zone du projet.

L'insécurité économique liée à la défaillance des moyens de subsistance traditionnels que sont l'agriculture et l'élevage frappe de plein fouet les jeunes, intensifiant les phénomènes migratoires et les stratégies économiques non durables, et accroissant leur vulnérabilité au risque d'enrôlement dans des groupes armés. L'avènement de l'orpaillage clandestin constitue notamment pour les jeunes une source rapide de revenu comme alternative à la chute des prix de l'anacarde (noix de cajou), la principale culture de rente. Cette tendance à prioriser de plus en plus l'orpaillage a aussi pour effet une baisse de la production vivrière, notamment l'igname.

La gestion participative, inclusive et durable des ressources naturelles est particulièrement cruciale et urgente pour le nord-est car elle peut contribuer en grande mesure à la prévention de conflits d'ordre local et réduire l'influence potentielle de l'extrémisme violent dans la zone. Le gouvernement cherche depuis quelques temps à développer une approche participative de la planification territoriale concertée dans tout le pays, à travers des mécanismes tels que les plans de développement locaux ou les schémas directeurs régionaux d'aménagement et de développement du territoire. Si peu d'expériences ont été menées jusqu'à présent, ces mécanismes étant nouveaux et onéreux, les premiers résultats sont encourageants[20].

Allant à la rencontre de cette volonté du gouvernement, nous proposons de soutenir les communautés et les autorités locales du Gontougo et de Bounkani, ainsi que les autorités centrales, à mettre en place des mécanismes de gestion participative, inclusive et durable des ressources naturelles et à développer des alternatives économiques viables pour les communautés au-delà des pratiques agricoles traditionnelles et de l'extraction informelle de l'or. Ces mécanismes contribueront non seulement à la réduction des tensions actuelles et la prévention d'autres conflits entre groupes d'utilisateurs, mais permettront aussi d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles nécessaire à la résilience des communautés face au changement climatique.

b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

---

[19] Programme conjoint du PNUE, ONU Femmes, PNUD et PBSO (www.gender-nr-peace.org), voir notamment l'expérience du projet pilote au Soudan :
https://postconflict.unep.ch/publications/Sudan_Gender_NRM2019.pdf
[20] https://www.nitidae.org/files/167357a5/190204_pdl_kossandji_vf.pdf

En Côte d'Ivoire, ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale adoptée par le Gouvernement ivoirien ainsi que de la Stratégie nationale de sécurité 2012. Il est étroitement aligné sur deux piliers clés du Programme d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix sur la cohésion sociale et la sécurité communautaire, ainsi que sur l'objectif du résultat 1 du Cadre programmatique unique des Nations Unies pour l'aide au développement en Côte d'Ivoire pour 2017-2020.

Le gouvernement a identifié la gestion durable des ressources naturelles comme une priorité clé, comme souligné dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Cette question figure encore au rang des principaux défis du prochain PND 2021-2025, en conception actuellement.

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Cross Border Engagement between Côte d'Ivoire and Liberia to reinforce Social cohesion and border security – Phase II (IOM Côte d'Ivoire & Liberia, UNDP Côte d'Ivoire & Liberia); 24 months (November 2019 – December 2021)	UN Peacebuilding Fund 3,000,000.00 USD	Facilitating increased cooperation and building trust between Ivorian and Liberian border communities and security forces through community engagement and cross-border socio-cultural and economic activities for peaceful co-existence	Different geographic area (current proposal is northern border); sole focus on Côte d'Ivoire; current proposal includes components on natural resource management and livelihood alternatives
Enhance Border Management and Social Cohesion at the Borders of Côte d'Ivoire with Mali and Burkina Faso (IOM Côte d'Ivoire); 12 months (March 2020 – March 2021)	Government of Japan 237,767.00 USD	Support the local communities in the border areas in the northern part of Côte d'Ivoire in order to enhance effective border management and build trust among security agents, local authorities and the populations	Existing project focuses solely on border management (including a crisis simulation with local communities and border authorities); no focus on natural resource management nor livelihood alternatives
Promotion de l'Agriculture sensible à la nutrition en appui aux groupements féminins dans la région du Poro et de la Bagoue ; 24 mois (Janvier 2019 – Décembre 2020)	FAO TCP : 241,000.00 USD	Contribuer à la réduction de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la région du Poro par l'amélioration et la diversification de la production et des régimes alimentaires ainsi que le pouvoir d'achat des groupements de femmes.	C'est une zone géographique voisine de la zone de travail. Les groupements féminins seront sensibilisés et formés. Des outils de promotion de l'Agriculture sensible à la nutrition sont intégrés aux Champs Écoles paysans
Promouvoir l'Etat de droit et les droits humains pour consolider	UN Peacebuilding Fund 2,600,000.00 USD	Renforcer les capacités de l'État de Côte d'Ivoire à assurer de manière	C'est une zone en conflit différente, mais la gestion de ressources naturelles et

la paix en Côte d'Ivoire (UNDP, FAO) ; 36 mois (Octobre 2018-Novembre 2020)		efficace, effective et inclusive les processus de vérité, justice, réconciliation et réparation communautaire en faveur des victimes, à prévenir et résoudre les conflits fonciers et à promouvoir et protéger les droits humains pour une paix durable	du foncier sont à la base du conflit également. Les populations vulnérables bénéficient d'une aide légale fiable et efficace pour prévenir et résoudre les conflits fonciers
Professionnalisation des jeunes et promotion de l'emploi agricole en Côte d'Ivoire ; 24 mois (Juillet 2019 – Juin 2021)	FAO TCP 400,000-00 USD	Renforcer les capacités des jeunes sans emploi par leur imprégnation professionnelle et l'expérience de terrain dans les domaines de l'entrepreneuriat agricole en vue de renforcer leurs capacités techniques, entrepreneuriales et pratiques	Des jeunes sont formés à des pratiques et innovations technologiques et à l'entrepreneuriat selon leurs intérêts respectifs Un mécanisme de coordination pour l'entrepreneuriat agricole des jeunes est constitué et doté d'un plan d'action
Appui à l'autonomisation des personnes vulnérables (femmes et jeunes) dans les régions du Cavally, de Guemon et du Tonkpi; 18 mois (Mars 2019 – Septembre 2020)	Côte d'Ivoire ENERGIE 1,012,500.00	Contribuer à la réduction de la pauvreté et améliorer le cadre de vie des populations en milieu rural	C'est une zone en conflit différente, mais la gestion de ressources naturelles et du foncier sont à la base du conflit également. L'autonomisation économique des femmes et des jeunes avec des revenus plus importants est visée.
Projet de création d'activités génératrices de revenus par la mise en place de fermes apicoles au nord de la Côte d'Ivoire (FAO, MIRAH) 1 an	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) 300.000	Contribuer à la lutte contre l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition en milieu rural, à l'insertion socioprofessionnelle des femmes et des jeunes et à l'améliorer la production apicole nationale et la sécurité alimentaire	Ce projet a été orienté par la FAO et le MIRAH pour les zones du Nord de la Côte d'Ivoire et rentrera en synergie avec le projet PBF. L'apiculture est traditionnellement pratiquée dans la zone et permet non seulement une production à rentabiliser mais la pollinisation des cultures et végétation naturelle.
Projet de création de centres de multiplication de poulets traditionnels et d'insertion des femmes en aviculture au nord de la Côte d'Ivoire (FAO, MIRAH)	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) 360.000	Contribuer à la lutte contre l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition en milieu rural, à l'insertion socioprofessionnelle des femmes et des jeunes et à l'améliorer la production avicole nationale et la sécurité alimentaire	Ce projet a été orienté par la FAO et le MIRAH pour les zones du Nord de la Côte d'Ivoire et rentrera en synergie avec le projet PBF. L'aviculture traditionnelle optimisée permet valoriser les ressources naturelles endogènes et limiter l'obtention de protéines par la chasse du gibier.
Sustainability and Scaling Up Approaches for Transformational	GEF 2.8M USD	To ensure scaling up and the sustainability of REDD+3 financing	Natural resources management is the core of this PBF proposal which

Management, Restoration and Conservation of Forests Landscapes and Biodiversity in Côte d'Ivoire (SSATMARC–FOLAB); UNEP		mechanisms at national level in order to address deforestation and forest degradation and support effective protected areas management	also take place around the Comoé National Park. Cross-fertilization with this GEF project and linkages between national and local levels will increase sustainability of the approach
Integrated Management of Protected Areas in Côte d'Ivoire, West Africa; UNEP	GEF 4M USD	The network of forested Parks and Reserves of Cote d'Ivoire is sustainably protected, financed, and managed with a landscape approach, and the participation of the concerned stakeholders	Natural resources management is the core of this PBF proposal which also take place around the Comoé National Park. Cross-fertilization with this GEF project will increase sustainability of the approach
Development of National Action Plan for the Artisanal and Small Scale Gold Mining in Cote d'Ivoire; UNEP	GEF 0.5M USD	To assist Cote d'Ivoire in the development of its National Action Plan, raise national awareness on the Minamata Convention and build initial national capacity for the early implementation of the National Action Plan	The development of the national Action Plan for the artisanal gold mining will be key to provide a national framework for the mining component of this PBF proposal. Also, this practical PBF proposal with a focus on mining will be key to inform and integrate best practices into the National Action Plan.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le présent projet vise à réduire les conflits communautaires liés à la concurrence entre différents groupes – dont les communautés autochtones et migrantes – pour l'exploitation et le contrôle des terres et des ressources naturelles au nord-est de la Côte d'Ivoire, dans la région frontalière du Burkina Faso, par la mise en place de mécanismes de gestion participative et inclusive des ressources naturelles, le renforcement du dialogue avec les autorités locales et le développement d'alternatives économiques viables qui permettront d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles nécessaire à la résilience des communautés face au changement climatique.

La stratégie de mise en œuvre permettra à la fois l'implication des parties prenantes durant et après le projet, et la réalisation des résultats escomptés par une combinaison d'activités abordables dans le temps et dans l'espace permettant le développement d'alternatives choisies participativement par les bénéficiaires.

Ainsi, quelques investissements couvrant des besoins pressants dont l'attention et le consensus des acteurs peut être obtenu de manière rapide seront privilégies dès le début du projet (ex : citernes FAO dans les villages avec un accès difficile à l'eau).

La conformation des cellules communautaires se fera sur base de volontariat, si bien un renforcement de capacités et des appuis techniques seront offerts pour la pérennisation et le fonctionnement de ces structures et leur travail.

Des alternatives viables, durables et inclusives aux pratiques minières informelles et aux pratiques agricoles conventionnelles seront offertes pour répondre aux priorités identifiées dans les plans de gestion élaborés par les cellules communautaires inclusives. Leur typologie est décrite après comme celles le plus adéquates en rapport avec le développement des résultats du projet et de la continuité au-delà de celui-ci, si bien l'adoption de telle ou telle alternative se fera en forme de pilote et pas dans toutes les localités. Néanmoins l'aboutissement d'un éventail d'alternatives ne serait-ce qu'en forme de pilote, pourra être repris et mis à l'échelle par d'autres projets concomitants ou postérieurs, y compris par l'investissement des bénéficiaires et groupements/associations.

La pérennisation des investissements sera garantie aussi par l'inclusion du projet et ses acteurs dans les discussions et orientations sur la planification territoriale à l'échelle régionale en cours (Schéma Régional d'Aménagement et Développement du Territoire SRADT) dont les Conseils régionaux de Bounkani et Gontougo assurent le leadership dans la phase de conception et de mise en œuvre et de suivi, sous l'orientation aussi du Ministère du Plan et du Développement.

Résultats principaux

Résultat 1: Les tensions intercommunautaires autour de la gestion et du partage des ressources naturelles ont diminué dans les communautés cibles

Produit 1.1: Des mécanismes de gestion participative et inclusive des ressources naturelles sont mis en place pour résoudre et prévenir les conflits entre différents groupes d'utilisateurs en assurant l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles productives sur le long terme

Activité 1.1.1 : Mise en place de cellules communautaires composées de représentants des différentes communautés[21] et des populations marginalisées – y compris les femmes, les jeunes et les populations migrantes – pour favoriser le dialogue autour de la gestion et du partage des ressources naturelles, identifier les griefs des différentes communautés, élaborer des plans participatifs de gestion du territoire et en assurer le suivi. Cette activité comprendra les éléments suivants :

- Accompagnement à la création de cellules communautaires, y compris : soutien à la sélection des représentants et des facilitateurs communautaires, élaboration de protocoles et de statuts, et autres selon les besoins.
- Renforcement des capacités et intégration des plateformes de dialogue communautaires existantes (à travers des grins, des ateliers sur des stratégies de communication et autres formations) aux cellules communautaires créées.

Activité 1.1.2 : Élaboration de plans participatifs de gestion du territoire pour les activités agro-pastorales et minières sur la base d'un consensus entre les différents groupes d'utilisateurs sur l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles productives. Cette activité comprendra les éléments suivants :

[21] Par « communauté », on entend ici un groupe social dont les moyens de subsistance dépendent de différentes utilisations des ressources naturelles, p. ex. communautés agricoles sédentaires ou communautés minières.

- Études préliminaires sur les impacts et les risques sécuritaires du changement climatique dans la zone du projet; les stratégies d'adaptation et de développement de moyens de subsistance durables; et les opportunités d'autonomisation économique et politique des femmes.
- Ateliers participatifs visant à l'identification des griefs, besoins et problématiques des parties prenantes (avec une attention particulière portée aux femmes, aux jeunes et aux populations migrantes) ainsi que la recherche de solutions communes et d'alternatives viables.
- Travaux des cellules communautaires, accompagnés par des experts, pour l'élaboration des propositions de plans de gestion contenant : a) Les orientations stratégiques, b) un plan de travail comprenant des actions prioritaires sur le court terme et la planification d'actions sur le plus long terme, c) le plan financier.
- Ateliers formels de validation des plans par l'ensemble de parties prenantes, y compris les autorités compétentes.

Activité 1.1.3 : Renforcement des compétences et des relations des autorités étatiques locales avec les communautés locales en matière de la gestion des conflits liés à la gestion et au partage des ressources naturelles. Cette activité sera menée à travers les actions suivantes :

- Sensibilisation des communautés locales au rôle des autorités locales, y compris la police et les autorités frontalières, dans la gestion des ressources naturelles et l'application du cadre de lois;
- Formations des autorités frontalières/de sécurité sur la médiation efficace des litiges fonciers/des conflits liés à la gestion et au partage des ressources naturelles ainsi que la gestion humaine des frontières (modules sur les droits de l'homme, sur le genre, etc.);
- Participation des autorités locales (y compris les autorités frontalières et les gendarmes) dans les ateliers des cellules communautaires pour dialoguer sur le rôle des autorités dans la régulation de la gestion des ressources naturelles, les griefs des communautés différentes, et les moyens de progresser ;
- Facilitation de séances de dialogue entre les autorités locales ivoiriennes et burkinabées pour coordonner les efforts sur les problématiques sécuritaires communes liées à la gestion des ressources naturelles dans la zone frontalière.

Résultat 2: La stabilité socio-économiques dans les zones frontalières à Gontougo et Bounkani est renforcée grâce à la mise en œuvre de stratégies économiques viables basées sur la durabilité, l'inclusion et l'état de droit

Produit 2.1 : Des alternatives viables, durables et inclusives aux pratiques minières informelles et aux pratiques agricoles conventionnelles sont élaborées et mises en œuvre pour répondre aux priorités identifiées dans les plans de gestion élaborés par les cellules communautaires inclusives.

Activité 2.1.1 : Renforcement des mécanismes de formalisation/réglementation des activités agricoles et minières existantes dans la zone cible à travers les actions suivantes :

- Soutien aux mineurs artisanaux pour qu'ils se conforment à la loi (code minier du pays - 1995) afin d'octroyer les permis nécessaires et de réglementer l'activité sur base de standards sociaux et environnementaux.
- Assistance légale, administrative et financière aux propriétaires regroupés pour l'accès au titre foncier, et aux groupements de femmes et jeunes agriculteurs pour l'accès à la terre par des contrats de location, cession ou acquisition des parcelles selon la zone.

Activité 2.1.2 : Formation des populations autochtones et migrantes, y compris les femmes et les jeunes, présentes dans la zone aux nouvelles techniques d'exploitation et de gestion des ressources naturelles par le biais des cellules communautaires. Cette activité comprendra les types des

formations suivantes à concrétiser en termes de bénéficiaires, emplacements et portée, selon les résultats de la planification participative :

- *Pour l'exploitation minière* : la formation aux techniques d'exploitation minière plus respectueuses de la santé et de l'environnement, y compris les alternatives à l'utilisation de produits chimiques nocifs, exploitation à impact limité, et restauration des sols et de la végétation des mines épuisées en utilisant des techniques agro-écologiques pour restaurer les sols d'abord et produire ensuite.
- *Pour l'agriculture et l'élevage* : la sélection des zones pour l'établissement de champs école ; la formation aux techniques d'exploitation durable des terres intelligente face au changement climatique par des itinéraires agroécologiques tels que l'agroforesterie, et l'utilisation de biopesticides, et la maîtrise de l'eau dans les exploitations; la formation aux métiers liés aux chaînes de valeur agricoles nouvelles pour la zone; la formation aux techniques de gestion pastorale et d'élevage intégré.
- *Pour les autres nouveaux métiers verts* : la formation aux nouveaux métiers en rapport avec l'économie verte tels que l'éco-tourisme, la restauration des paysages et les énergies renouvelables vertes.

Activité 2.1.3 : Création et adoption de nouvelles méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles ou de méthodes alternatives existantes, alignées sur les plans participatifs de gestion des territoires élaborés dans le cadre du résultat 1. Cette activité comprendra les types des réalisations suivantes à concrétiser en termes de bénéficiaires, emplacements et portée, selon les résultats de la planification participative:

Pour l'exploitation minière : Études focalisées des zones concrètes d'intervention sur l'impact environnemental des exploitations minières; des études de marché pour l'identification des chaînes de valeur porteuses à développer; des études sur le potentiel d'inclusion des femmes, des jeunes et des populations marginalisées aux nouveaux métiers et alternatives productives; restauration pilote des écosystèmes endommagés par l'orpaillage par des nouveaux emplois verts autour de ce nouveau type d'activité, pour un usage de conservation ou productif durable.

- *Pour l'agriculture et l'élevage* : Soutien aux communautés pour l'intensification et l'optimisation de la gestion des terres par l'innovation dans la gestion de l'eau, l'installation de parcelles pilote utilisant des techniques agroécologiques y compris l'agroforesterie, le support au développement d'autres chaînes de valeur stratégiques dans la zone; ainsi que la mise en œuvre d'une gestion durable et planifiée du pâturage avec la création et délimitation d'itinéraires pastoraux, la mise en place de points d'eau et la gestion des zones de pâturage et de repos, et l'utilisation de clôtures vivantes.

- *Autres nouveaux métiers verts* : Soutien durable pour l'investissement dans la transition vers des alternatives économiques à plus long terme qui favorisent l'économie verte et (par exemple, l'écotourisme avec le Parc Comoé, le paiement des services écosystémiques).

a) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

SI les communautés autochtones et migrantes à Gontougo et Bounkani ont accès à des mécanismes de gestion participative et inclusive des ressources naturelles pour résoudre et prévenir les conflits entre différents groupes d'utilisateurs, renforcer le dialogue avec les autorités locales et assurer l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles productives sur le long terme,

SI, en travaillant étroitement avec les communautés ainsi que les autorités locales et centrales, des alternatives économiques viables sont développées et mises en œuvre qui peuvent répondre aux besoins socioéconomiques de tous, y compris des jeunes et des femmes,

ALORS les tensions intercommunautaires autour de la gestion et du partage des ressources naturelles auront diminué et la stabilité socio-économique dans les zones frontalières à Gontougo et Bounkani sera renforcée, limitant le risque de conflits futurs et l'influence potentielle de l'extrémisme violent.

b) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

c) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Les bénéficiaires seront au nombre de 5000 par résultat, au moins un 40% femmes, issus des différentes communautés d'utilisateurs de ressources naturelles dans les localités ciblées par le projet, à savoir les agriculteurs sédentaires (50%), les éleveurs nomades (20%), et les communautés vivant de l'extraction artisanale de l'or (30%) (pourcentages en fonction de l'étendue de ces activités). Le projet s'assurera d'identifier parmi les membres de ces communautés des représentants de tous les groupes sociaux, dont les autochtones de différents groupes ethniques et les migrants originaires du Burkina Faso, les femmes d'âge et d'origine différentes, et les jeunes. Les 5000 bénéficiaires escomptés pour le résultat 1 intégreront des représentants des autorités locales, des leaders traditionnels et religieux, les notables coutumiers, les représentants des différents groupes ethniques, les groupements de paysans, les organisations de la société civile, les représentants des jeunes et des femmes, ainsi que des individus représentatifs des différents groupes utilisateurs des ressources naturelles. Les 5000 bénéficiaires escomptés pour le résultat 2 intégreront davantage de paysans, des éleveurs et des orpailleurs issus des communautés. Une identification plus précise des bénéficiaires sera faite pendant la phase préparatoire.

Le ciblage géographique se focalise sur le nord-est de la Côte d'Ivoire, notamment les régions de Bounkani et de Gontougo à priori dans les villages suivants : Flakiédougou, Téfrodouo, Têto, Mango, Sanguinari, Yalo, Saye, Téhini, Bavé, Lambira, Wendéné, Toupé, Kokpingué, Bouna. Ces villages représentent des 'hotspots' potentiels en raison des dynamiques socio-économiques et géopolitiques illustrés dans l'analyse de conflit (prévalence de la compétition pour les ressources naturelles et les conflits associés avec celle-ci ainsi que la proximité de la frontière burkinabée, liée au risque d'exposition et d'influence potentielle des groupes extrémistes violents).

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des

mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	**Budget total dans l'année précédente**	**Sources principales du budget (donateurs etc)**	**Emplacement des bureaux dans le pays**	**Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)**	**Experts techniques existants pertinents au projet**
FAO	$10 millions	Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Nations Unies, Fonds Vert Climat, Fonds Environnemental Mondial, USAID, etc.	Abidjan, Man	39 (30/7/2020) principalement sur Abidjan. Une antenne à l'Ouest (Man), et une antenne dans le Nord (Korhogo) sont en train d'être installées. Celle du Korhogo est proche de la zone du projet.	Genre ; environnement et changement climatique ; forestiers ; nutrition ; marketing ; élevage ; agriculture ; aquaculture ; gestion suivi de projets ; experts mobilisation de ressources
OIM	10 millions USD	UN Peacebuilding Fund; Gouvernement de l'Allemagne ; Gouvernement du Japon ; EUTF	Abidjan	120 à Abidjan;	Immigration et gestion frontalière ; gestion de projet ; cohésion sociale ; sensibilisation communautaire
PNUE	TBC	GEF; Union Européenne ; PNUE ; SIDA etc	Abidjan	16 à Abidjan; pas de personnel permanent dans la zone du projet ; équipe d'Abidjan soutenue par des experts du siège à Nairobi et à Genève	Sécurité environnementale ; gestion participative des ressources naturelles ; climat et sécurité ; adaptation ; gestion des écosystèmes ; produits chimiques et gestion des déchets ; dégradation des terres ; biodiversité ; gestion de projet ; genre.

La FAO sera le chef de file au regard de son background dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits fonciers et la consolidation de la paix.

Le partage de responsabilités est basé sur les mandats et les avantages comparatifs des trois agences ainsi que les missions et expertises des ONG et organismes publiques participants. Les agences bénéficiaires directes pour la mise en œuvre du Projet sont l'OIM ayant le mandat et l'expérience pour coordonner le Résultat 1 et la FAO pour le Résultat 2, avec des interventions du PNUE et des autres deux agences dans les activités de chaque résultat en fonction de leur expertise.

La FAO veillera au respect des responsabilités individuelles et collectives relatives à l'exécution des activités dans les délais. Un mémorandum d'entente sera signé entre la FAO, l'OIM et le PNUE pour la mise en œuvre conjointe de la présente initiative. Des lettres d'entente seront signées avec les partenaires d'exécution.

FAO

La FAO, présente en Côte d'Ivoire depuis 1989 a mis en œuvre des actions de soutien au gouvernement dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts. Ses compétences et expertises en matière d'agriculture, sécurité alimentaire, de gestion des risques et autres aléas, coordination et plaidoyer, sont reconnues et sollicités par le gouvernement, les partenaires techniques et financiers ainsi que les communautés bénéficiaires des diverses actions depuis son implantation dans le pays. La FAO a été agence récipiendaire du PBF pour des projets de cohésion sociale et consolidation de la paix (par exemple, le programme 2 du Plan Prioritaire 2).

L'apport de la FAO dans le cadre de ce projet s'articule autour de la stabilisation de la dynamique des tensions et conflits à travers le soutien agro-pastoral, notamment par l'amélioration des revenus des bénéficiaires en augmentant leur productivité des systèmes agricoles, et en améliorant l'accès au marché. Cet objectif correspond aux domaines d'intervention prioritaire de la FAO qui intègre le Renforcement de la résilience des ménages face aux chocs st aux aléas dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

La capacité technique et opérationnelle de la FAO a été confirmée par la réussite de plusieurs projets (urgence ou développement) conjoints avec d'autres agences. Sa présence dans la zone et l'expertise des équipes terrain de la FAO va faciliter l'opérationnalisation des actions, en partenariat avec les acteurs locaux publics et privés. La FAO mettra en valeur les acquis de la mise en œuvre des activités d'urgence-résilience depuis plusieurs décennies dans plusieurs pays dans le monde, notamment l'approche CEP (Champs écoles des producteurs) et caisses de résilience, et les bonnes pratiques en matière d'agriculture intelligente face au changement climatique.

OIM

La Côte d'Ivoire est devenue un État membre de l'OIM en 2000 et l'OIM maintient une présence physique en Côte d'Ivoire depuis 2002. Relevant du bureau régional de l'OIM pour l'Afrique centrale et occidentale à Dakar, au Sénégal, le rôle de l'OIM Côte d'Ivoire dans le pays a évolué parallèlement à l'évolution du contexte géopolitique dans le pays lui-même. Cette évolution est notamment marquée par une transition de la crise à l'après-crise suite à la rébellion de 2002, à la crise politique de 2011-2012 et à la période actuelle de stabilité renouvelée dans le pays.

Les activités de l'OIM en Côte d'Ivoire sont menées en étroite collaboration avec le gouvernement ivoirien, les organisations nationales de la société civile et divers autres partenaires. Ces activités portent sur divers éléments liés à la migration, y compris par exemple le retour volontaire et la réintégration des migrants ivoiriens et la gestion des flux migratoires à travers les frontières.

L'OIM s'engage activement dans le nord du pays depuis 2017, notamment par le biais de trois projets de gestion des frontières (Integrated Border Management – IBM) financés par le budget supplémentaire japonais (deux projets) et le PCSI de l'UE (un projet). Ces projets ont permis de

renforcer la présence de l'État à la frontière par la construction de postes frontières et la formation de la police des frontières, ainsi que de renforcer la confiance mutuelle entre les forces de sécurité et les communautés locales par la réhabilitation des infrastructures sociales locales (puits, écoles, marchés, établissements de santé, etc.), ce qui est crucial pour instaurer à la fois la confiance dans les autorités et la résilience de la population locale. L'OIM a également organisé plusieurs ateliers transfrontaliers impliquant les autorités ivoiriennes, burkinabées et maliennes afin de discuter des défis et des opportunités communs dans ces zones frontalières.

PNUE

Le PNUE est l'agence spécialisée des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. L'apport du PNUE dans le cadre de ce projet sera centré sur la réduction des tensions communautaires à travers la mise en place de mécanismes de gestion participative et inclusive des ressources naturelles sources de conflit, mettant à profit son expérience concrète du renforcement des capacités communautaires développées notamment au Soudan. Le PNUE pourra également apporter un soutien technique spécifique dans d'autres domaines, comme la formation à des pratiques moins nocives d'extraction et de traitement de l'or, des évaluations d'impact environnemental, la restauration des sols miniers etc. Finalement, le PNUE pourra soutenir les aspects liés à la participation et à l'autonomisation des femmes, à travers son Programme Conjoint Femmes, Ressources Naturelles, Climat et Conflit, en partenariat avec ONU Femmes, le PNUD et PBSO. Le soutien du PNUE sera coordonné par son Bureau Sous-Régional à Abidjan, qui fera appel à l'expertise de différentes équipes, dont l'Unité pour la Sécurité Environnementale, le Service de Gestion des Crises et le Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure.

Partenaires d'exécution (ONG/OSC, organismes publiques)

Le projet collaborera pour l'exécution avec deux types de partenaires : les ONG/OSC Associations nationales et internationales d'une part (voir page 2, principalement BFCD, ARK, COOAGRI, UFDB) et d'autre part avec les structures publiques, notamment les agences nationales en charge du foncier rural (AFOR), du développement rural (ANADER) et de la gestion des parcs et réserves naturelles (OIPR), et les Conseils Régionaux de Bounkani et Gontougo.

Au démarrage du projet, les agences du SNU et les partenaires d'exécution se mettront ensemble pour :

- Harmoniser la compréhension du projet, son objectif et ses résultats attendus ainsi que les responsabilités respectives ;
- Harmoniser les critères de ciblage des bénéficiaires ;
- Définir des objectifs de performance respectifs, le suivi et la fréquence des suivis, de même que les outils de planification (plan de travail opérationnel notamment) ;
- Définir le cadre de gestion et de suivi du projet (organigramme et processus de remontée des informations et de reporting) ; ainsi que
- La gestion des connaissances et le mécanisme de pérennisation.

b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez **l'annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Un chef de projet basé à Abidjan niveau P4 assurera la supervision globale du projet dans les rapports internes et externes du projet, avec les partenaires et parties prenantes ainsi que l'exécution suivant les normes du SNU. Le Chef de projet va dédier un total de 3 mois par/an (dont 7,5 mois pour 30 mois) distribués tout au long de la durée du projet, à la supervision directe du projet. Nous considérons cela nécessaire vu l'importance et la sensibilité de ce projet, au delà du backstopping de FAO siège, et des contributions du FAOR et AFAOR, et des actions journalières du coordinateur du projet. Et ce pour assurer la qualité exigée par le programme PBF, et notre volonté de ne pas surcharger le poste de ressources humaines en détriment des activités avec les bénéficiaires Le P4 est cofinancé par d'autres projets pour compléter son poste full time à la FAO à Abidjan.

Un(e) Coordonnateur/Coordonnatrice du projet (FAO) national sera recruté(e) et déployé(e) dans les zones d'intervention dont la responsabilité consistera à gérer et à suivre la mise en œuvre quotidienne du projet. A cet effet, il/elle élaborera un rapport d'activités mensuel qui sera partagé avec tous les partenaires du projet pour leur information et commentaires. Le/la Coordonnateur/Coordonnatrice gèrera l'ensemble des activités du projet et donc de toutes les agences et des partenaires de mise en œuvre respectifs.

Le/la Coordonnateur/Coordonnatrice sera appuyé(e) dans ses fonctions par une équipe de spécialistes recrutés/ou pris en charge par chaque agence individuellement. L'équipe de spécialistes sera composée de deux (2) spécialistes en dialogue et stabilisation communautaire (OIM) (1 personnel international à 50% qui coordonne les efforts de l'OIM pour ce projet, ainsi que l'éventuel projet PBF GPI, et 1 personnel national à 100%), d'un(e) (1) spécialiste en agriculture (FAO) et d'un(e) (1) spécialiste en élevage (FAO). Le PNUE fournira par ailleurs une expertise en matière de gestion participative des ressource naturelles, de gestion de l'orpaillage artisanal, d'analyse des risques liés au changement climatique, et de genre. Ces experts appuieront le coordonnateur dans la planification, mise en œuvre et suivi des activités, avec les partenaires d'exécution.

Le bureau de coordination sera basé à Bouna et le fonctionnement sera assuré conjointement par les trois agences impliquées dans ce projet.

Un plan de travail annuel (comprenant les résultats attendus, produits et indicateurs du projet) sera élaboré et approuvé par les parties prenantes, tandis qu'un plan de travail opérationnel sera élaboré tous les 6 mois avec les partenaires d'exécution. Des missions de suivi des performances sur le terrain auront lieu tous les 3 mois, tandis qu'une revue complète du projet sera effectuée de manière semestrielle. La revue semestrielle aura pour objectif d'informer les parties prenantes des performances du projet et prendre des mesures correctives si nécessaire. En outre, diverses missions conjointes de suivi FAO-OIM-PNUE avec le Secrétariat technique du PBF viseront à s'assurer du bon déroulement des activités par les partenaires d'exécution.

Une étude sera conduite en début de projet pour établir la ligne de base des indicateurs. Les indicateurs de performances assignés aux partenaires d'exécution seront désagrégés selon le genre hommes-femmes, et par tranche d'âge. Une évaluation finale sera conduite à la fin du projet.

c) **Gestion du risque –** identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Risques	Probabilité (élevée, moyenne, faible)	Niveau d'impact sur la mise en œuvre du projet (élevé, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (personne ou agence responsable)
Violence électorale avant, pendant et après les élections présidentielles, actuellement prévues pour octobre 2020.	Moyenne	Elevé	Suivi systématique des dynamiques politiques et sécuritaires, y compris le potentiel de violence communautaire, au niveau national et des communautés frontalières au niveau local et leur impact potentiel sur le projet afin de s'assurer que des mesures d'atténuation sont prises en temps utile.
Niveau d'engagement et de coopération insuffisant de la part du gouvernement et des OSC, ainsi que des bénéficiaires, pour remplir leurs rôles et honorer leurs obligations.	Moyenne	Moyen	Sensibilisation, engagement/dialogue régulier avec les partenaires pour solliciter leur pleine participation et leur engagement dans leurs rôles et responsabilités, y compris la libération de terres et d'espace pour des interventions pertinentes.
La pandémie actuelle de COVID-19 réapparaît et provoque un état d'urgence dans le pays avec toute une série de mesures limitant la mobilité et empêchant la mise en œuvre complète des activités prévues dans le cadre du projet.	Moyenne	Moyen	Les mécanismes de prévention et de surveillance de COVID-19 sont en train d'être renforcés ; les activités menées dans le cadre de nombreux projets, y compris les projets PBF, ont pu se poursuivre pendant la pandémie avec des révisions mineures.
Les attaques terroristes se produisent le long de la frontière nord, ce qui constitue un risque pour la sécurité et limite l'accès.	Moyenne	Elevé	Un suivi systématique de la dynamique politique et sécuritaire, y compris des activités potentielles du groupe VE, à la frontière nord et de leur impact potentiel sur le projet est entrepris pour s'assurer que des mesures d'atténuation sont prises en temps utile.
La pauvreté persistante des moyens de subsistance et le statut socio-économique restent des sources critiques de conflits et de tensions à travers et le long des frontières, et doivent être traités de manière holistique, avec les interventions normatives de promotion de la paix, y compris en vue du respect des droits de l'homme.	Elevée	Elevé	Les efforts de mobilisation des ressources continueront à être intensifiés pour s'attaquer à ces facteurs de conflit, afin de compléter les autres interventions existantes et/ou à venir pour soutenir les zones transfrontalières.

d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y

compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Avec l'appui du secrétariat PBF en Côte d'Ivoire, l'agence chef de file, en étroite consultation avec tous les points focaux des agences des Nations Unies participantes, consolidera un rapport technique et financier périodique conformément aux directives du PBF. Le plan de travail et le rapport annuels seront approuvés par toutes les organisations des Nations unies bénéficiaires avant d'être soumis au MPTFO et au PBSO. Conformément aux lignes directrices du PBF et aux notes d'orientation internes (de toutes les agences de mise en œuvre), des outils spécifiques de suivi et d'évaluation seront utilisés tout au long du projet, tels que des visites de suivi régulières incluant des homologues gouvernementaux, des tableaux de suivi utilisant des indicateurs intelligents, de vastes consultations avec les bénéficiaires, des réunions de coordination régulières et une évaluation finale. Les données de suivi du projet seront intégrées dans la plateforme électronique de suivi-évaluation des projets PBF/PACoP en Côte d'Ivoire. La plateforme servira à la production automatisée des rapports statutaires exigés (semestriel, annuel et final).
En ce qui concerne l'expertise S&E des agences, la FAO mettra en œuvre les spécialistes en fonction au bureau CI en charge du suivi des opérations (budget, achats, contrats…) et en charge du programme (cohérence technique, institutionnelle, réglementaire, ODD, cadre coopération pour le développement durable du SNU…). Les équipes de terrain basés à Abidjan et au bureau de Korhogo qui sera ouvert prochainement, interviendront aussi dans le suivi, surtout en termes de missions de terrain. L'OIM se dispose d'une équipe S&E qui pourra fournir un soutien dans la forme des missions d'évaluation ainsi que de la collecte et de l'analyse des données. Le PNUE peut fournir un soutien spécifique sur les stratégies de collecte et d'analyse de données dans divers domaines, dont les impacts sur la consolidation de la paix des interventions, l'autonomisation des femmes, etc. sous forme de soutien à distance (rédaction de questionnaires, de sondages, méthodologies etc.) et éventuellement sous forme de missions d'évaluation sur le terrain.

Des enquêtes de perception seront menées auprès des communautés locales et des autorités locales au moins à trois reprises à différentes périodes de la mise en œuvre du projet, y compris au début, afin d'établir des données de base pour les indicateurs. Le personnel des agences de mise en œuvre administrera les enquêtes par le biais de plateformes appropriées (ex. : discussions de groupe). En outre, l'enquête finale (si nécessaire) et l'évaluation finale seront menées conformément aux critères de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Comité d'aide au développement (CAD), comme l'exigent les lignes directrices révisées du projet PBA de 2018.

Les procédures de suivi-évaluation se seront mise en place et exécutées conformément aux guidelines du PBF.

Les organisations des Nations Unies bénéficiaires (RUNO) prépareront conjointement un budget détaillé de suivi et d'évaluation en réponse à un budget forfaitaire de 130 000 $, comme indiqué dans le budget du projet pour approbation.

Activités	Période /périodicité	Responsable	Coût ($)
Evaluation			
Enquête de base et confirmation des cibles des indicateurs de résultats	Début du projet Mi-parcours Fin du projet	FAO & OIM	30000

Evaluation périodique	5 supervisions conjointes chaque 6 mois	1 à 2 membres de l'Equipe du projet, les points focaux des agences, secrétariat du PBF	20000
Missions de routine	Chaque 3 mois	Un expert par agence	40000
Collecte de données finales	Fin du projet	Consultants externes	10000
Evaluation finale	Fin de projet	Consultants externes	30000
Rapports			
Rapport semestriel	5 rapports, 1 chaque 6 mois	Un expert par agence	
Rapport annuel	2 rapports	Un expert par agence	
Rapport final	1 rapport	Un expert par agence	

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Comme indiqué précédemment, les objectifs du projet sont alignés sur les priorités nationales de la Côte d'Ivoire, telles que définies dans sa stratégie de développement.

Une approche participative, par le biais de larges consultations, sera adoptée afin de s'assurer que toutes les parties prenantes aient un rôle actif dans la mise en œuvre du projet et sont équipées des connaissances/outils pour continuer des initiatives commencées au cours du projet. En outre, la participation des communautés au processus décisionnel et leur résilience acquise tout au long de la mise en œuvre du projet seront essentielles pour maintenir les mécanismes de coordination en place.

Des représentants des partenaires techniques et financiers, du gouvernement et de la société civile feront partie des instances telles que les comités directeurs, les organes de décision, de coordination et de mise en œuvre. Ces approches devraient permettre de maintenir le dialogue intercommunautaire pour la consolidation de la paix, la sécurité, la prévention des conflits et le règlement pacifique des conflits, et renforcer les capacités des mécanismes locaux pour assurer la continuité des projets dans les différentes zones concernées. Le projet se concentrera principalement sur des réunions et des initiatives au niveau local qui pourront être facilement reproduites après la fin du projet avec des coûts limités pour les parties concernées. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités auront un impact à long terme et consolideront la structure des mécanismes mis en place ainsi que les relations positives entre les autorités et les populations. Les bénéficiaires s'approprieront les enjeux et les objectifs du projet et maintiendront ses impacts après le désengagement des partenaires.

Il sera également demandé aux autorités gouvernementales de mettre en place des mesures spécifiques pour bien entretenir les équipements acquis, ainsi que d'institutionnaliser les mécanismes de prévention aux niveaux national et local. En outre, les trois agences s'emploieront à sensibiliser les autres donateurs internationaux à l'importance de continuer à mobiliser des fonds pour ce sujet très sensible lié à la cohésion sociale et les enjeux reliés à la gestion humaine, équitable des ressources naturelles. Les donateurs internationaux seront informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet par le biais des bulletins d'information des agences.

Les supports aux activités économiques et à l'organisation des producteurs et des cellules communautaires privilégieront les activités qui pourront assurer un autofinancement le plus tôt possible, et les actions des PTF devraient contribuer surtout à la mise à l'échelle.

Déjà tel qu'indiqué dans le tableau de la page 12, deux projets ont été engagés par le gouvernement ivoirien (MIRAH) seront gérés par la FAO simultanément, dans les mêmes régions. Ces projets viendront en complément et pourraient donner sortie aux activités d'apiculture et aviculture qui seront certainement parmi celles privilégiés par les bénéficiaires dans les planifications participatives. Ces projets vont compléter l'investissement du projet dans des actions 2.1.2 et 2.1.3 et vont contribuer à améliorer la stabilité socio-économiques dans la zone. La FAO adaptera les timings de ces projets pour que les réalisations s'insèrent dans le programme du présent projet au moment adéquat.

Aussi d'autres projets en cours financés par la GiZ et par l'Union Européenne dans la même zone, plus préoccupés par la conservation du PN de la Comoé, mais intégrant un développement des populations riveraines par des activités compatibles avec la conservation sont en synergie et pourront faciliter la durabilité des acquis. L'OPIR et les Conseils Régionaux, partenaires d'exécution de ces projets, sont les garants de la synergie et de la complémentarité, comme le démontre l'orientation au choix des villages à priori qu'ils nous ont offert.

Les Conseils Régionaux de Bounkani et de Gontougo envisagent la rédaction de leur Schéma Régional d'Aménagement et Développement du Territoire (SRADT), dont les imbrications avec le projet PBF seront assurées pour une inclusion des planifications au niveau plus locale obtenues par le projet, dans un processus à caractère régional.

En ce qui concerne l'orpaillage, les activités du projet seront étroitement coordonnées avec le développement du Plan d'Action National (PAN) pour l'Extraction Minière Artisanale et à Petite Échelle d'Or, soutenu par le PNUE, de façon à ce que non seulement le PAN prenne en compte les défis spécifiques de la zone frontalière ciblée par le projet, mais surtout que les approches mises en œuvre dans ce projet (formalisation, chaînes de valeur ajoutée, normes socio-environnementales) soient alignées avec la politique du gouvernement et ses stratégies de mise en œuvre, permettant leur pérennisation et l'assurance d'un soutien continu de l'état.

Finalement, s'agissant d'une problématique partagée par les pays limitrophes, le projet va s'adresser aux agences homologues au Burkina Faso pour discuter d'une éventuelle extension ultérieure à un projet transfrontalier et/ou d'une analyse/des domaines d'intérêt communs. Les conversations ont déjà commencé en ce sens, dans la préparation d'un projet conjoint adressé au Fonds fiduciaire multipartenaires pour les migrations MMPTF., orienté à des problématiques complémentaires en rapport avec les migrations.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

additional PBF allocation if the context requires it		

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[22]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[22] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: Les tensions intercommunautaires autour de la gestion et du partage des ressources naturelles ont diminué		Indicateur 1 a Réduction de la violence communautaire liée à l'accès, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles dans les communautés cibles Niveau de référence : X événements violents recensés par an Cible : Y événements violents recensés par an		
		Indicateur 1 b Réduction du nombre de litiges liés à l'accès, à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles soumis à médiation dans les structures existantes de résolution des conflits dans les communautés cibles Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer		
		Indicateur 1c Pourcentage de la population des communautés cibles ayant une perception positive des autres groupes d'utilisateurs de ressources naturelles, désagrégé par sexe/âge/groupe Niveau de référence : à déterminer Cible : 60%		
	Produit 1.1 Des mécanismes de gestion participative et inclusive des ressources naturelles sont mis en place pour résoudre et prévenir les conflits entre différents groupes d'utilisateurs en assurant l'utilisation durable et équitable des	Indicateur 1.1.1 : Nombre des structures participatives et inclusives (cellules communautaires) établies Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer selon le nombre de localités		

	ressources naturelles productives sur le long terme Liste des activités relevant du produit: Mise en place de cellules communautaires composées de représentants des différentes communautés pour favoriser le dialogue autour de la gestion et du partage des ressources naturelles, élaborer des plans participatifs de gestion du territoire et en assurer le suivi Elaboration de plans participatifs de gestion du territoire pour les activités agro-pastorales et minières sur la base d'un consensus entre les différents groupes d'utilisateurs sur l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles productives Renforcement des compétences des autorités étatiques en matière de la gestion des conflits liés à la gestion et au partage des ressources naturelles. I	Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de représentants des différentes communautés, de migrants, de femmes et de jeunes dans les cellules communautaires établies Niveau de référence : 0% Cible : 50% de femmes, 30% de jeunes		
		Indicateur 1.2.3 : Nombre de plans participatifs de gestion du territoire adoptés et validés par les parties prenantes Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer selon le nombre de localités		
		Indicateur 1.2.4 : Pourcentage des représentants des différentes communautés, de migrants, de femmes et de jeunes confirmant que leurs priorités et besoins ont été reflétés dans les plans participatifs validés Niveau de référence : n/a Cible : 75%		
		Indicateur 1.2.5 : Pourcentage des membres des cellules communautaires ayant une perception positive de l'importance du rôle des femmes dans le dialogue, la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles Niveau de référence : à déterminer Cible : 80%		

		Indicateur 1.2.6 : Pourcentage des représentants des différentes communautés qui estiment avoir les compétences nécessaires pour utiliser les outils de dialogue, d'analyse et de planification transmis pour assurer la gestion participative et équitable des ressources naturelles dans leur communautés sur le long terme Niveau de référence : à déterminer Cible : 75% Indicateur 1.2.7 : Nombre des plans d'action/de stratégies élaborés pour faciliter la coordination des activités des autorités locales en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso sur les problématiques sécuritaires communes liées à la gestion des ressources naturelles dans la zone frontalière Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer selon le nombre des localités Indicateur 1.2.8 : Pourcentage de représentants des différentes communautés, de migrants, de femmes et de jeunes qui estiment que leurs relations avec les autorités locales concernant la gestion des ressources naturelles se sont améliorées Niveau de référence : N/A Cible : 75%		
Résultat 2: La stabilité socio-économique dans les zones frontalières à Gontougo et Bounkani est renforcée grâce à la mise en œuvre de stratégies économiques viables basées sur la durabilité, l'inclusion et l'état de droit		Indicateur 2 a : Pourcentage de la population des communautés cible rapportant une augmentation de ses revenus durables grâce au soutien du projet, désagrégé par sexe/âge/groupe Niveau de référence : n/a Cible: 50%		
		Indicateur 2 b : Pourcentage de la population des communautés cible rapportant une		

		amélioration de leur accès à des infrastructures sociales de base, désagrégé par sexe/âge/groupe		
		Indicateur 2c :		
	Produit 2.1 Des alternatives viables, durables et inclusives aux pratiques minières informelles et aux pratiques agricoles conventionnelles sont élaborées et mises en œuvre pour répondre aux priorités identifiées dans les plans de gestion élaborés par les cellules communautaires Liste des activités relevant du produit : Renforcement des mécanismes de formalisation/réglementation des activités agricoles et minières existantes dans la zone cible. Formation des populations autochtones et migrantes, y compris les femmes et les jeunes, présentes dans la zone aux nouvelles techniques d'exploitation et de gestion des ressources naturelles par le biais des cellules communautaires. Adoption de nouvelles méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles ou de méthodes alternatives existantes, alignées sur les plans participatifs de gestion des territoires élaborés dans le cadre du résultat 1.	Indicateur 2.1.1 : Nombre de mineurs engagés dans un processus de formalisation sanctionné par l'état et basé sur des standards sociaux et environnementaux Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer	Registre officiel des mineurs, documents portant sur les standards, rapports d'activités du projet	
		Indicateur 2.1.2 : Nombre de femmes et de jeunes qui ont pu accéder aux terres par le biais de contrats de location, cession ou acquisition Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer		
		Indicateur 2.1.3 : Nombre de certificats fonciers obtenus grâce au support du projet Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer		
		Indicateur 2.1.4 : Nombre de bénéficiaires formés aux techniques d'exploitation minières plus respectueuses de la santé et de l'environnement, désagrégé par sexe et par groupe Niveau de référence :0 Cible : à déterminer		
		Indicateur 2.1.5 : Nombre de bénéficiaires formés aux techniques d'exploitation durable des ressources agricoles, désagrégé par sexe et par groupe Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer		
		Indicateur 2.1.6 : Nombre de bénéficiaires formés aux techniques d'exploitation durable des ressources pastorales, désagrégé par sexe		

		Niveau de référence : 0 Cible :		
		Indicateur 2.1.7 : Nombre de bénéficiaires formés aux métiers verts, désagrégé par sexe Niveau de référence : 0 Cible :		
		Indicateur 2.1.8 : % de filières vertes identifiées comme alternatives qui font l'objet d'un appui de mise en œuvre par ce projet Niveau de référence : 0 Cible : au moins 50%	Rapports d'évaluation, rapports d'activités du projet, photos	

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme			
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.			
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme			
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.			
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?			
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme			
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?			
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?			
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		